

## > Commission Equipement

### Diffusion : Large.

Le classement fédéral des volants plumes relève de la compétence de la Fédération Française de Badminton du fait de sa délégation de mission de service public.

En référence à l'article 17 de la loi de 1984 et du décret du 22 février 2006, la Fédération a pour rôle de vérifier la qualité et la conformité des volants plumes aux règles techniques édictées par la Fédération pour le bon déroulement des compétitions de Badminton en France.

Deux niveaux de classement ont été définis : Élite et Standard. Une deuxième série de tests réalisés courant septembre vient compléter ou modifier la liste officielle des volants classés FFBA.

Nous vous rappelons que les structures associatives du Badminton sont dans l'obligation de respecter le cadre d'utilisation fédéral des volants plumes et par conséquent d'utiliser un volant classé correspondant à la catégorie de la compétition considérée (cf. article 18 du règlement général des compétitions).

Concernant les tournois privés autorisés par la Commission Nationale Tournois et/ou la Commission Régionale Tournois, le volant officiel doit être classé élite et/ou standard. Ce volant officiel doit être indiqué dans la demande d'autorisation et dans le règlement intérieur, il doit être en vente sur les lieux de la compétition et devra être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux.

Pour information : article n°18 du Règlement Général des Compétitions, modifié au bureau FFBA du 14 octobre 2006.

#### « 18. Volants

Afin de garantir la qualité des volants plumes utilisés pour les compétitions organisées ou autorisées par la FFBA ou ses organes déconcentrés, la Fédération édite en début d'année civile, une liste de volants classés selon deux niveaux de classement fédéral, Elite et Standard.

Le classement fédéral « Elite » concerne les compétitions suivantes :

- les Interclubs de Nationale 1 et 2
- le Play Off de Nationale 1
- les Barrages N1/N2
- les Phases Finales et les 1ères Phases des Championnats de France individuels
- le National Jeunes
- les Tournois Elite et A
- l'entraînement des Equipes de France

Le classement fédéral « Standard » concerne les compétitions suivantes :

- les Interclubs de Nationale 3
- les Barrages N2/N3
- les Qualifications N3
- les Intercodeps
- les Trophées Elite Jeunes
- les Trophées Interrégionaux Jeunes
- le championnat de France corpo
- les Tournois B, C et D
- l'entraînement des Equipes de France

Les entités associatives de la FFBA qui organisent ces compétitions sont dans l'obligation de choisir une référence de volant adaptée au niveau de la compétition et classée par la FFBA pour la saison sportive de référence.

Les joueurs classés (A, B, C et D) jouent avec des volants en plumes. Lorsqu'un match oppose un joueur "Non Classé" à un joueur classé, le match se joue en volants plumes.

Il est recommandé que les volants soient fournis gratuitement par l'organisateur au moins pour les finales. La marque et le type de ces volants doivent être choisis parmi la liste des volants classés FFBA « Elite et/ou Standard » selon le niveau de la compétition, annoncés à l'avance et mentionnés dans le règlement particulier de la compétition. Le volant ainsi désigné constitue le volant officiel, il doit être en vente sur les lieux de la compétition et devra être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Il doit être disponible sur le marché français.

L'organisateur peut imposer l'utilisation d'un seul type de volant possédant un classement fédéral pour toute la compétition :

- si les volants sont fournis gratuitement, ou
- si le coût des volants est compris dans les droits d'engagement, ou
- si le volant considéré est en vente sur les lieux de la compétition à un prix préférentiel (au moins 10% moins cher que le prix public), qui doit alors être mentionné dans le prospectus.

Le prospectus de la compétition doit clairement indiquer la solution retenue. En outre, si les volants sont à la charge des joueurs, il doit préciser les modalités :

- partage égal entre les deux joueurs/paires, ou
- remplacement par le perdant des volants qu'il n'a pas lui-même fournis.

Pour les compétitions internationales, le volant utilisé doit être conforme aux normes définies par l'I.B.F. »

**Date : 18 octobre 2006**